

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 66 (1927)
Heft: 17

Artikel: Trop tard
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-221006>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE
PARAISANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à
l'Agence de publicité : Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



VILLE ET CAMPAGNE

ENTRE nous, y a-t-il vraiment, dans notre canton, désaccord entre la ville et la campagne ? On serait tenté de le croire à entendre les discours de quelques-uns de nos magistrats s'efforçant de dissimuler le « fossé » existant entre le citadin et le campagnard. C'est un fossé imaginaire. Du reste, s'il existait effectivement, mieux vaudrait chercher à le combler qu'à le dissimuler.

Oh ! sans doute, certains discours prononcés dans nos assemblées législatives, dans des sociétés agricoles, dans nos fêtes, même, semblent faire quelque allusion à la chose. Nos campagnards reprochent aux citadins de vivre trop à la recherche de l'Etat. Mais ces derniers, rapports de gestion en mains, prouvent aisément qu'ils n'ont rien de plus que leur juste part et que les paysans ne sont pas plus mal partagés, sur ce point.

Les hommes des champs prétendent que la vie est bien plus dure à la campagne qu'à la ville. Ils allèguent toutes les occasions de divertissement et de plaisir qu'offrent nos cités à leurs habitants. Hélas ! s'il est des occasions que les citadins saisissent rarement aux cheveux, ce sont bien celles-là. Ils n'en ont pas le moyen. Les affaires, si elles sont difficiles à la campagne, ne le sont pas moins à la ville. Les caillies ne tombent pas toutes rôties dans la bouche des citadins, ni l'argent tout seul dans leur caisse. Il faut trimer ferme pour « nouer les deux bouts ».

Quand le lait, le pain, la viande, les légumes haussent de prix, c'est tout profit pour le campagnard. Mais pour le citadin... Il ne peut, en compensation, augmenter le prix de sa marchandise.

Non, au lieu de parler toujours du prétendu fossé, tâchons plutôt de nous entendre et serons-nous les coudes entre citadins et campagnards. Les temps sont durs, c'est entendu, surtout depuis la guerre. Nous avons tous notre corde à tirer. Or, pour adoucir la situation, pour l'améliorer, unissons nos efforts, partageons nos peines. Sans doute, les intérêts des villes et ceux des campagnes sont divergents, mais non inconciliables. C'est dans une patriotique solidarité, dans l'entr'aide, que nous devons chercher la solution du problème. Cherchons-la avec bonne volonté, avec le désir bien arrêté de la trouver. Et nous la trouverons !

Campagnards et citadins vaudois, la main dans la main ! J. M.

Trop tard. — Arlette et Jean-Paul (5 et 4 ans), jouent ensemble dans le jardin. Brusquement (quelle idée a traversé sa petite tête ?) Arlette cesse de courir, et se tournant vers son frère :

— Tu sais, Jeannot... et bien, j'aurais mieux aimé être un garçon !

Jeannot hausse les épaules, puis, avec conviction : — Trop tard !... fallait le dire avant ton baptême !

Stratagème. — C'est l'anniversaire de Madame. A midi, Monsieur rentre, les mains vides.

— Comment, chéri, tu n'as pas même pensé à apporter quelque chose à ta petite femme ? Fi, le vilain égoïste !

— Au contraire, j'ai voulu garder mes mains libres pour pouvoir mieux te serrer sur mon cœur !



PE LO TSALET-A-GOUBET

CO ne cougnâ pas lo Tsalet-à-Goubet, clli cabaret de noutron Dzorât iô on sê pào repaître à bon compte et bâire dâo bon ? N'ê pas tant lliien de Lozena. Lo principat l'ê de savâi io l'ê, sein quie on pào martsî bin grand teimps sein lâi arrevâ.

On îadzo, on deçando que crâto — cein sê porrâi bin que l'êtâi onna demeindze, âo pào t'ître on delon, mettein que l'êtâi on bon delon — dan, on delon, quauque monsu de pè Lozena que l'avant on tenot mobile (on tser à fû), l'avant decidâ d'allâ fricotâ po l'ao quatr' hâore pè lo Tsalet-à-Goubet.

S'eimbantsant dein la vâitère, fant veri lè segnoule, et pu... dzibllie amont l'Ours, pè Palindze âo diissime galop. Fasâi clli dzo quie on niolan dâo tonnerre, qu'on vâvâi rein à drâte et à gautse. L'ant tot parâi pu recougnâitre la Crâi-Blliantse. L'a faliu sâi lâi arretâ on momeint po laissi repôsâ lè segnoule et bâire onna golâie po ne pas avâi trâo sâi ein arrevein âo Tsalet. Quand sant reparti, lè niolan ètant asse fermo que du devânt et fallâi sê tsouyî po sê recougnâitre. On fronnâve, fronnâve quand tot d'on coup ein a ion que fâ dinse :

— Mâ, l'ê courieu qu'on sâi pas oncora arrevâ, du lo teimps.

— Sé pas cein que sê passe, fâ on autro, mâ on vâi min de maison. On derâi que l'ant dèbâtî lo Tsalet-à-Goubet. On dèvetrâi dza lâi ître.

Justo à sti momeint, ie trôvant vè on terrau lo pionnier que tapavê avoué sa pièce et son ratî su lè teppe âo bord de la tserrière.

— Dite-vâi, cantonnier — l'ê on mot fin po dere pionnier — dite-vâi, cantonnier, que fâ ion dâi monsu, diêro no faut-te fêre oncora de kilomètres po arrevâ âo Tsalet-à-Goubet ?

— Quasu quaranta mille repond l'achomamelion.

— Quaisi-vo, quaranta mille kilomètres ? L'ê po badenâ.

— Po badenâ ! on bi diabllio, clliau monsu ! J'ê ètâ à l'écoûla âo Tsalet, et noutron régent, que l'êtâi on tot crâno, du que l'ê ora grand-prêcaut dâi régent de tot lo paî, m'a dan apprâ que la terra l'ê rionda et que s'on lâi vâo betâ onna cheintere, foudrà : que l'ausse quaranta mille kilomètres de grantiau. L'ê po cein que vo dio que se vo z'allâ per iô vo z'allâ ora, contre Ste-Catherine et Montprévère, vo z'âi oncora quasu quaranta mille kilomètres po arrevâ âo Tsalet.

— Vâi mâ, l'ai dit ion dâi monsu que l'avâi lo mé bu pè la Crâi-Blliantse, jamé on lâi arreve po lè quatr'hâore. Et mè que i'ê téléphonâ à Monsu Yosse !

— Nâ, pas per lé, vo lâi arreverâi pas po quatr' hâore, clliau monsu. Mâ sê vo fédè demi-

tor, dein duve menute vo z'allâ lâi tsesi dessus, du que vo lâi dépassâ de dou ceint mètre.

Sê sant reveri et sant arrevâ prâo vito, — mâ l'avant zu pouâire. Marc à Louis.

LETTRE DE LA MI-AVRIL

AVEC le renouveau, voici que renaît le désir de courir la campagne, désir irrésistible auquel on cède, bien que le Jorat ne soit pas encore verdoyant. Mais l'air se fait plus doux, les senteurs de la terre gonflée de sève, s'élèvent aux rayons d'un soleil déjà chaud. Le Jorat, tel qu'il est, attire ceux qui vivent à ses pieds ; ceux qui, à l'horizon, voient se dessiner sa croupe opiniâtre et ses noires forêts.

Autrefois, il était divisé en trois parties principales ; le Jorat méridional — les districts actuels de Lausanne et de Lavaux — le Jorat septentrional, qui se subdivise en Jorat d'Echallens, pour la zone occidentale, entre les villages de Froideville et de Montpreveyres, et le « Jorat l'Evêque » pour les zones orientales.

Ces deux zones dépendaient des Seigneurs d'Echallens et de l'Evêque de Lausanne. Le point de jonction de ces trois Jorat est marqué actuellement par la limite commune des districts de Lausanne, d'Echallens et d'Oron, et s'appelle « Borne des trois Jorat ». Pendant les guerres de Bourgogne, la seigneurie d'Echallens, qui était un fief des comtes de Savoie, prit parti pour Charles le Téméraire, contre les Suisses.

A l'issue de ces guerres, qui virent la chute et la mort du Duc de Bourgogne, les villes de Berne et de Fribourg s'emparèrent de toutes les terres d'Echallens et formèrent un bailliage commun. C'est ensuite de ce partage de souveraineté qu'une partie de la population d'Echallens et des localités voisines put rester attachée à la religion catholique, à laquelle elle appartient encore de nos jours.

Il y eut naturellement dans les bailliages communs, discussions et compétitions entre Fribourg et Berne. Berne poussait à la réforme et Fribourg défendait le catholicisme. Fribourg n'était pas le plus fort et l'irréparable eut lieu, Fribourg s'arrangea pour ne rien perdre.

Pierrefleur nous raconte de quelle manière les commis des deux républiques se partagèrent à l'amiable le trésor des sept églises : « Est à noter, écrit-il, que quand au partage de l'argenterie, comme calices, ciboires et autres choses qui étaient d'argent, le tout se partageait à belles balances par les dits ambassadeurs. Les dits affaires être ainsi faits et démenés s'en partirent les dits seigneurs et s'en tournèrent en leur pays en emmenant les biens meubles de nos églises. »

« Car les Huguenots étaient entreprenants, audacieux, et les papistes, en bon Vaudois, écrit de Reynold dans « Cités et Pays suisses », gémissaient et n'osaient point agir. »

« Mais notre devoir, continue de Reynold, est de rechercher, d'exalter ce qui nous unit, non point ce qui nous divise. A cette époque, deux hommes opposés par leurs croyances, frères par leur esprit, leur tempérament, leur race, le baneret Pierre de Pierrefleur et le prédicant Pierre Viret, tous deux nés à Orbe, y luttèrent,